

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 20/09/2022

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoirs
56	29	33	4

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quarante-huit minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle polyvalente, 1 Champ de Foire 86600 Coulombiers.

Etaient présents : MARTIN-CHARDONNIER Estelle – GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – PERONNET Sébastien (suppléant TILLET François) – CHARGELEGUE Jérôme – OLIVET Jacky – DRECQ Nelly – GRIMAUD Jean-Paul – THOMASSE Gabriel – SARDET Gérard – PROUST Laurent – DILLOT Jean-François – MAURY Jean-Pierre – GEORGEL Sophie – BELLIN Philippe – BOCK François – GIRARDEAU Jules – PIN Olivier – LATU Roland – THEVENET Roland – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – GAYET Olivier – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – GARGOUIL Francis – JEAN Gisèle – BRANGER Geneviève – LEONET Frédéric – POIRIER Fredy

Etaient excusés : PIQUARD Michael – VERGNAUD Sophie – DUVILLIER Didier – DUPERRIER Marie-Christine – LE GUERN Romain – CARRETIER Michel – BIBAUD André (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) – BEAU Jacky – LAFRECHOUX Joël – CHASSIN Julien – PICHON Gilles (donne pouvoir à BELLIN Philippe) – CACLIN Philippe – CINQUABRE Jean-Christophe – GIRARD Sandra (donne pouvoir à BARBOTIN Bernard) – BOUCHET Roland – RENOARD Chantal – JARASSIER Michel (donne pouvoir à JEAN Gisèle) – BOIRON William

Etaient absents : SOUCHE Guy – JESBERGER Gilles – GORRY Jean-Michel – QUINTARD Jacky – LAMY Pascal – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – FRICONNET Jean-Luc – CHOISY Jean-Michel

A été élu secrétaire de séance M. CHAPLAIN Christian
Administratifs : BOUCHE David – LAURIN Pauline

Délibération n°251_27092022

DIG Nouveaux territoires

Vu les articles 10.2, 10.2.1 et 17.1 des statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud,

Les délégués pouvant se prononcer pour cette délibération en raison de la compétence GEMA (art.10.2.1) sont les délégués suivants :

BARBOTIN Bernard, BELLIN Philippe, BIBAUD André, BRANGER Geneviève, BOCK François, CHAPLAIN Christian, CHASSIN Julien, CHOISY Jean-Michel, CINQUABRE Jean-Christophe, GIRARD Sandra, GIRARDEAU Jules, JARASSIER Michel, JEAN Gisèle, LEONET Frédéric, MARTIN Alexis, PICHON Gilles, PIN Olivier, POIRIER Fredy, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline et TOURENNE Cyrille.

Vu l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;

Vu les articles L 151-36 au L151-40 du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud par arrêté préfectoral n°2019-D2/B1 – 028 en date du 14 novembre 2019 portant sur la modification des statuts du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud ;

086-2000000000
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022

Considérant que les travaux prévus dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général visent à améliorer l'état des cours d'eau ;

Le Président présente la Déclaration d'Intérêt Général comme étant un document réglementaire pour effectuer les travaux. Il s'agit d'un mémoire expliquant l'intérêt général des travaux menés sur le territoire pour l'amélioration de l'état écologique des rivières. Il ajoute que ce document reprend la programmation de l'étude diagnostique « nouveaux territoires ». Le document contient les actions prévues sur 5 ans dans les bassins de la Dive en Deux-Sèvres, du Clain et de la Clouère en Charente et Vienne. Une analyse des services de l'Etat sera faite dès le dossier déposé (Annexe 2).

Il ajoute que les travaux de restauration à mener ont été identifiés et partagés avec les acteurs du territoire. Les travaux concernent la restauration du lit mineur, le lit majeur, les berges et les ripisylves et la continuité écologique. Le programme ne peut pas prendre en compte tous les travaux à réaliser pour avoir des masses d'eau en bon état. Il précise que les travaux seront menés en fonction des moyens financiers du Syndicat. Il est proposé de rester dans le cadre de l'article L 151-37 du code Rural modifié par la loi n°2012-387 dite loi « Warsmann » :

« Sont également dispensés d'enquête publique, sous réserve qu'ils n'entraînent aucune expropriation et que le maître d'ouvrage ne prévoie pas de demander une participation financière aux personnes intéressées, les travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques. »

Il présente le montant total prévu pour le programme, à savoir 1 227 753 € sur 5 ans avec une participation de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et du Conseil Départemental à hauteur de 70 à 80% soit plus de 859 000 €. Le reste à charge s'élève à 368 753€.

Le dossier sera présenté à la Direction Départemental des Territoires des Deux-Sèvres, département sur lequel sont prévus les travaux les plus importants.

Type de travaux	Nombre	Unité	Coût € TTC
actions sur la continuité et la ligne d'eau			
circulation piscicole petit ouvrage	5	u	12 600
effacement ouvrage hydraulique	4	u	18 000
effacement petit ouvrage	12	u	22 440
remplacement d'ouvrage (pont, buse)	4	u	39 600
restauration du lit dans talweg naturel	2 389	ml	190 044
rétablissement de la continuité écologique	6	u	186 000
retrait d'ouvrage de franchissement (pont, buse, passerelle...)	1	u	600
Montant total des actions sur le compartiment			469 284
actions sur les annexes et le lit majeur			
aménagement d'une zone tampon	1	u	6 000
déchets divers à retirer	2	u	1 200
protection de source	0	u	0
Montant total des actions sur le compartiment			7 200
actions sur le lit mineur			
restauration morphologique du lit R1 : diversification des écoulements	2 252	ml	60 306
restauration morphologique du lit R2 : recharge en granulats	5 225	ml	244 526
restauration morphologique du lit R3 : reméandrage	1 005	ml	67 020
retrait manuel arbre en travers	3	u	180
retrait mécanique arbre en travers	19	u	2 280
traitement encombre	24	u	1 764
Montant total des actions sur le compartiment			376 076
actions sur les berges et la ripisylve			
aménagement d'abreuvoir	44	u	47 520
Arbre dessouché à traiter	19	u	4 560
franchissement bovin	17	u	63 000
franchissement engin	1	u	2 400
pose de clôture	8 937	ml	40 753

AR Prefecture

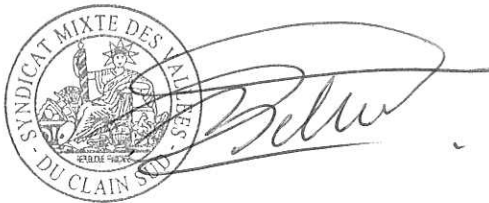
086-200058832-20220927-251_27092022-DE
 Reçu le 29/09/2022
 Publié le 29/09/2022

Retrait de clôture en travers	18	u	3/3 1 080
Montant total des actions sur le compartiment			159 313
Etudes complémentaires			
étude bilan	1	u	30 000
étude complémentaire ouvrage	10	u	116 400
étude complémentaire talweg	5	u	50 400
Montant total des actions sur le compartiment			196 800
réalisation d'indicateurs de suivi			
indicateurs de suivi biologique : IBD, I2M2, IPR	6	u	19 080
Montant total des actions sur le compartiment			19 080
Montant total des actions			1 227 753

Après délibération le collège GEMA vote à l'unanimité pour :

- Valider le programme proposé ;
- Autoriser le Président à solliciter les subventions relatives à celui-ci ;
- Autoriser le Président à signer tout acte relatif à la Déclaration d'Intérêt Général ;
- Dire que les dépenses ne seront engagées qu'au regard des financements réellement obtenus

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Le Président,
M. Philippe BELLIN
A Valence en Poitou, le 29/09/2022



AR Prefecture

086-200058832-20220927-251_27092022-DE
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022

AR Prefecture

086-200058832-20220927-251_27092022-DE
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022